

OPERATION D'EQUIPEMENT	RESTES A REALISER DE 2010	PROPOSITIONS NOUVELLES	TOTAL CREDITS OUVERTS
N° 98 Eglises	71	100 000	171 800
N° 134 Aménagement village	800	71 800	160 600
N° 141 Eclairage Public	88 800	0	15 700
N° 150 Achat matériel divers	15 700	33 500	45 800
N° 160 Achat Immeubles	12 300	200 000	448 300
N° 163 Bâtiments communaux	248 300	90 000	165 200
N° 165 Equipements sportifs	75 200	20 000	22 000
N° 169 PVR Andanibal (travaux finis)	2 000	-5 000	0
N° 176 Ripisylve	5 000	5 000	49 600
N° 177 Accessibilité Bâtiments Caux	44 600	10 000	25 900
N° 178 Ancien garage des Pompiers	15 900	0	100 000
N° 180 Construction cité scolaire	100 000	134 000	189 000
N° 181 PVR Bouysse- Peyrugue - Etc.	55 000	36 600	36 600
N° 182 Etablissement accueil personnes		10 000	10 000
TOTAL	734 600	705 900	1 440 500

Le budget présenté a été établi :

- sans augmentation des taux d'imposition de la Commune, ...
- Avec un produit attendu de la fiscalité directe locale de 7 69876 €,
- Et des crédits ouverts au chapitre des subventions lesquelles seront réparties lors du prochain conseil.

Ainsi présenté, le Budget Primitif 2011 de la Commune est approuvé à l'unanimité des membres présents.

CAISSE DES ECOLES

Le Budget présenté est équilibré à 12 900 € en Fonctionnement. Il n'y a pas de crédit ouvert en section d'investissement. Sont prévus 8844 € pour versement de subventions aux coopératives scolaires des écoles et participation à la Classe de Neige. ...

Ce budget ainsi présenté est approuvé à l'unanimité des membres présents.

PALULOS BUGEAUD Ce budget annexe a été créé en 1999 afin de permettre une récupération plus rapide de la TVA sur les travaux effectués. A ce jour, déficitaire, le montant des loyers encaissés ne couvrant pas l'emprunt réalisé, le Conseil municipal propose de clôturer ce budget dès 2012. Les dépenses, (annuité emprunt) et recettes de ce logement, (loyers) seront incluses dans le budget de la Commune (comme pour les autres logements PALULOS (l'Octroi, Le Barry, ...). Le Budget primitif 2011 présenté (équilibré en fonctionnement à 7 326.67 € et en investissement à 8 525.25 €) est approuvé.

CREATION d'un PONTON AVIRON à Caix avec accès handicapés.

Afin de développer les activités sportives sur notre commune, à la base nautique de Caix, Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création d'un ponton aviron pour les personnes à mobilité réduite. Ce dernier permettrait d'installer un club aviron handicapé. Le coût de l'opération s'élèverait à 10 250 € HT et pourrait bénéficier d'une subvention du CNDS de l'ordre de 50 %
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce projet....

AVENANT N°1 LOT 3 ELECTRICITE RESTAURATION DU CHŒUR DE L' EGLISE ST PIERRE ET DECISION DE POURSUIVRE :

Pour améliorer la luminosité et le son à l'église St Pierre, il y a lieu d'augmenter le nombre de prises électriques et d'ajouter des prises micro. Ces travaux supplémentaires s'élèvent à 712 € HT. ..

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- donne son accord pour réaliser ces travaux supplémentaires ..

TRANSPORTS A LA DEMANDE – CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCE ENTRE LE DEPARTEMENT DU LOT ET LA COMMUNE DE LUZECH

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune de LUZECH assure l'organisation du transport à la demande c'est-à-dire le transport du marché le mercredi matin (pour LUZECH et ST VINCENT RIVE D'OLT). La convention avec le Département donnant à la Commune la qualité d'organisateur, expire le 25 mai 2011. Aussi, il est nécessaire de renouveler cette dernière, avant la date d'échéance. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention .

ADHESION AU SYDED DU LOT POUR LA CONNAISSANCE ET L'ASSISTANCE A LA GESTION DES EAUX NATURELLES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la collectivité bénéficie de missions d'assistance technique effectuées par le Service d'Assistance Technique à l'Assainissement et au Suivi des Eaux (SATESE), service du Conseil Général. Or, depuis le 1^{er} janvier 2011, ces missions ne peuvent plus être exercées en l'état, la LEMA (loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques) de 2006 ayant placé cette assistance dans le champ concurrentiel. Toutefois, cette loi impose au Conseil Général la responsabilité d'assurer pour les petites collectivités rurales, répondant à certains critères d'éligibilité, une assistance technique et l'autorise à déléguer la mission à syndicat mixte. Les missions non comprises dans l'assistance technique obligatoire seront alors assurées par le SYDED grâce à l'élargissement de compétences auquel il a procédé le 1^{er} juillet 2010.

La seule possibilité de continuer à bénéficier de l'ensemble des services proposés par le SATESE en matière d'assainissement non collectif est d'adhérer au SYDED. A l'appui d'un document d'information fourni par le SYDED, Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres de l'assemblée délibérante les conditions d'exercice de la compétence « connaissance et assistance à la gestion des eaux naturelles » ainsi que les modalités d'adhésion et de représentation au SYDED pour cette nouvelle compétence.

Suite à cette présentation, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de débattre de l'intérêt d'adhérer au SYDED.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer au SYDED du Lot à compter du 1^{er} mai 2011 pour la connaissance et assistance à la gestion des eaux naturelles.

QUESTIONS DIVERSES

Passage à la Télévision TOUT NUMERIQUE le 8 novembre 2011

Il nous est demandé, si nous le souhaitons, de désigner un référent commune au sujet de la réception TNT sur notre commune, afin d'obtenir des informations à ce sujet, et aider au mieux les administrés.

Mr Jean-Jacques BONDER est désigné, référent de la Commune de LUZECH.
